

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

TRAITER LES EMBÂCLES À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT

ACTION EMBACLES	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Traiter les embâcles	
	<u>Action</u> : Traiter les embâcles à l'échelle du bassin versant	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D16 - D19	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA02	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Travaux : propriétaires des ponts, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		PPG
Actions liées		PPG HVA, MVA, BVA
Priorité	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Prévention des inondations	
Contexte	L'état des lieux/diagnostic a permis de recenser les linéaires de berges occupés par des peupliers de cultures, en majorité matures. Ces espèces en bordure des cours d'eau ne sont pas les plus adaptées pour constituer une ripisylve de qualité : absence de strate arbustive, faible maintien des berges par les racines, absence de diversité d'espèces, instabilité face aux intempéries... Sur ce dernier point, la tempête de 2013 a montré les problématiques liées à ces espèces ayant nécessité des interventions d'urgence pour enlever les arbres couchés et les embâcles. Les événements climatiques, ou accidentels, peuvent avoir un impact direct sur les cours d'eau : vents violents faisant chuter la ripisylve dans le lit, crues importantes entraînant l'arrachage de la ripisylve et la déstabilisation des berges, incendies,... Ces désordres seront traités dans le cadre de l'entretien du lit et de la ripisylve. Les événements étant aléatoires, l'action a pour objectif de prévoir une action de restauration prévisionnelle.	
Description technique	<u>Ce qui a été fait</u> : dans le cadre de leurs tranches d'imprévus les PPG traitent de manière ponctuelle les embâcles. ✓ <u>EMBACLES -1, Restaurer et entretenir la végétation, prioritairement en amont des zones à enjeux</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : la priorité pour la gestion et la restauration de la végétation est donnée au traitement des peupliers de cultures sur l'axe Aveyron en amont des zones à enjeux : villes et/ou ponts. En cas de coupe sur un linéaire de berges important, une attention particulière sera portée à la capacité du cours d'eau à tamponner en période estivale l'absence d'ombrage continu. Ces interventions sont programmées dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion des Milieux Aquatiques. ✓ <u>EMBACLES -2, Suivre et traiter les embâcles post-crues à l'échelle du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : L'action prioritaire est de réduire la mobilisation des bois flottants lors des crues, afin de limiter les submersions et inondations liées à la rupture d'embâcles. Le programme consiste à identifier annuellement la nature, les volumes et les modalités de traitement des bois flottants (enlèvement ou préservation). L'enlèvement est préconisé en cas de risque de mobilisation ou d'incidence sur l'hydraulique du cours d'eau. Dans les autres cas, la préservation de ces dépôts en tant qu'habitats spécifiques (pour les espèces animales et végétales) est proposée.	

	L'identification des bois flottants est effectuée par le syndicat de rivière au droit des ponts à enjeux. L'enlèvement est réalisé par le propriétaire du pont. Le SMBV2A intervient pour le compte de ses adhérents.												
Localisation	DOCUMENT DE TRAVAIL Carte de localisation des embâcles au cours des années précédentes												
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR366 L'Olip de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR369 La Briane de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR373 L'Alzou de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR374 La Maresque Montpourquiè FRFR377 La Serène de sanvensa de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR199_2 Le Merdans FRFR201_4 L'Auterne FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame												
Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
				AEAG		DIREN		Conseil Départemental Aveyron		Région Occitanie		Collectivité	
2018	EMBACLES-1		PPG-2										
	EMBACLES-2		PPG-2										
2019	EMBACLES-1		PPG-2										
	EMBACLES-2		PPG-2										
2020	EMBACLES-1		PPG-2										
	EMBACLES-2		PPG-2										

2021	EMBACLES-1		PPG-2											
	EMBACLES-2		PPG-2											
2022	EMBACLES-1		PPG-3											
	EMBACLES-2		PPG-3											
TOTAL														
Commentaires		L'animation et le suivi annuel (état des lieux et bilan de l'action) sont réalisés par le SMBV2A, l'enlèvement des embâcles est réalisé par le propriétaire de l'ouvrage (ou le SMBV2A si la collectivité y adhère). Le financement des enlèvements d'embâcles par le SMBV2A est inscrit dans les PPG : 15 jours d'intervention d'équipe par an.												
Indicateur de suivi		Nombres d'embâcles enlevés ou valorisés, nombres de ponts concernés, édition d'un rapport annuel												
Partenaires		AEAG, Région, CD 12 service voirie, DIR, Collectivités, AFB, DDT, ...												
Suite à donner pour finaliser la fiche action														

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL

**AMENAGER LE BASSIN VERSANT DANS UNE LOGIQUE DE
PREVENTION DES INONDATIONS**

ACTION APPZEC	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Aménager le bassin versant dans un objectif de réduire le risque inondation	
	<u>Action</u> : Animer une démarche pilote de préservation et de mise en valeur des champs d'expansion de crues de l'Auterne	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D48	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : MIA14	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Travaux hors PPG : Onet le Château Travaux PPG : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		PPG MVA
Actions liées		
Priorité	TRES FORTE : actions dont la mise en œuvre est indispensable pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Masses d'eau dégradées avec : une pression significative SDAGE 2016-2021 « altérations hydromorphologiques » et un déclassement de la masse d'eau mesuré en 2014 2015 2016 pour les IBG - Prévention des inondations	
Contexte	Le projet se développe sur une zone humide située dans le secteur urbain des Balquières à Onet-le-Château. Cette zone est au centre du bassin versant et à l'interaction entre des zones urbaines et agricoles. La situation géographique du bassin versant de l'Auterne constitue une opportunité qui permettrait de concilier, enfin, son intégration dans un environnement urbain avec le respect d'un indispensable équilibre écologique. L'objectif du projet est de préserver et mettre en valeur les champs d'expansion des crues de la rivière l'Auterne. Les enjeux et les principes d'aménagements retenus permettront de : - Contribuer au maintien du rôle hydrologique du site et préserver les habitats et les espèces d'intérêt. Il s'agit notamment de limiter l'incision de la rivière l'Auterne et la progressive déconnexion des milieux humides rivulaires (tamponner l'arrivée des eaux pluviales, diversifier les écoulements pour dissiper l'énergie dans le lit mineur, adapter les essences de la ripisylve afin de stabiliser les berges, ... etc.). - Restituer l'importance des champs d'expansion de crues en zones urbaines. Il conviendra de mettre en place des équipements permettant de favoriser un accès raisonné et respectueux du site au public et d'accompagner cette « ouverture » par l'implantation de supports pédagogiques et d'actions ponctuelles de sensibilisation. Ce projet constitue une expérience pilote, ambitieuse mais réaliste. Sa concrétisation devrait susciter des initiatives similaires émanant d'autres gestionnaires de milieux du même type du bassin versant « Aveyron amont », voire au-delà. - Réussir l'insertion de cette démarche par une collaboration marquée et pérenne avec des partenaires locaux (Lycée agricole de La Roque, signataires du « Contrat de Ville ») et diverses entités des secteurs économique et associatif. Ceci induit de confier la gestion d'actions ciblées à des partenaires locaux chaque fois que cela sera possible. De fait, il s'agit d'entretenir, de valoriser et promouvoir cette zone par l'implantation raisonnée d'activités agricoles, de maraichage familial, ...	
Description technique	Ce qui a été fait : cette action a été proposée dans le cadre de l'appel à projet « valorisons et restaurons et les zones inondables »	

✓ **APPZEC-1, Veille et acquisitions foncières**

Ce qu'il est prévu de réaliser : afin d'assurer une gestion durable de ces champs d'expansion de crues, la maîtrise foncière du site s'avère primordiale. L'acquisition, par la commune, d'une douzaine d'hectares adjacents assurera des aménagements et un entretien du site pérennes et cohérents. Elle facilitera également la mise en œuvre d'actions innovantes à l'échelle des zones d'expansion de crues de l'Auterne. Les négociations avec les propriétaires fonciers concernés sont en cours ou vont être engagées rapidement.

✓ **APPZEC-2, Étude préalable des aménagements et définition d'un plan de gestion**

Ce qu'il est prévu de réaliser : dans la majorité des cas, les riverains ont des difficultés à intégrer les effets bénéfiques de la mobilisation des prairies humides en champ d'expansion de crues, ou d'actions contribuant au ralentissement hydraulique en lit mineur. Les riverains sont souvent convaincus de l'impact de tels aménagements sur l'élévation des hauteurs d'eau lors des crues. L'enjeu de l'étude sera de quantifier l'impact des aménagements prévus sur le débit de plein bord (débit structurant), ainsi que sur les niveaux de crues de référence décennale (Q 10), triennale (Q30) et centennale (Q 100). Dans une approche plus spécifique des zones humides et de la gestion de cette réserve de biodiversité, un accompagnement par la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides de l'Aveyron (CATZH), à laquelle adhèrent la Commune d'Onet-le-Château et le SMBV2A, permettra d'élaborer le plan de gestion de la zone.

✓ **APPZEC-3, Restauration sommaire de la Z.E.C.**

Ce qu'il est prévu de réaliser : les aménagements proposés ci-dessous sont inscrits dans le P.P.G. de Rodez Agglomération pour la période 2017-2021. Ils feront l'objet d'une demande complémentaire une fois ce plan de gestion de zone validé. On peut citer, à titre indicatif, des travaux concernant : la diversification des écoulements dans le lit mineur afin de limiter son incision et sa déconnexion avec les nappes d'accompagnement ; la gestion ponctuelle de la végétation non adaptée (peupleraie) et la replantation d'arbres appropriés avec le biotope ; la neutralisation des fossés drainants ; etc. ...

✓ **APPZEC-4, Animation et sensibilisation avec le Lycée agricole La Roque**

Ce qu'il est prévu de réaliser : gestion de la zone d'expansion de crues (conformément aux préconisations du plan de gestion élaboré par la CATZH) avec le concours du Lycée Agricole La Roque. Par convention de mise à disposition, l'entretien de la plupart des parcelles situées en amont immédiat de la zone sera assuré par le Lycée agricole de La Roque. En complément, des projets pédagogiques seront mis en place afin de tester les pratiques agricoles innovantes contribuant au bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il s'agira, par exemple, d'enseignements et d'expérimentations sur l'agro-pastoralisme en prairies humides (rendement et valeur fourragère, suivi sanitaire des troupeaux, ...), sur l'agro écologie (implantations de haies, auxiliaires de cultures en zones humides, adaptation des assolements et des rotations culturales), ... etc.

✓ **APPZEC-5, Maraichage avec l'implantation de jardins familiaux**

Ce qu'il est prévu de réaliser : Il sera aménagé un espace collectif divisé en parcelles privatives (dont la surface sera déterminée ultérieurement) équipées individuellement de cabanes permettant de ranger le matériel, de cuves de récupération des eaux pluviales et de composteurs. Ces aménagements respecteront les préconisations relatives aux constructions en zone inondable. La démarche projetée a pour ambition de : s'appuyer sur la réussite de jardins créés, en pied d'immeubles, sur le secteur des Quatre-Saisons, identifié comme quartier prioritaire au titre de la politique de la ville; permettre à des habitants de ce quartier d'être dotés d'un véritable jardin familial ; encourager l'autoproduction alimentaire, favorisant l'accès à une nourriture saine et diversifiée ; responsabiliser ces nouveaux jardiniers au respect de leur environnement ; contribuer à la sauvegarde de la biodiversité et à la préservation du patrimoine naturel

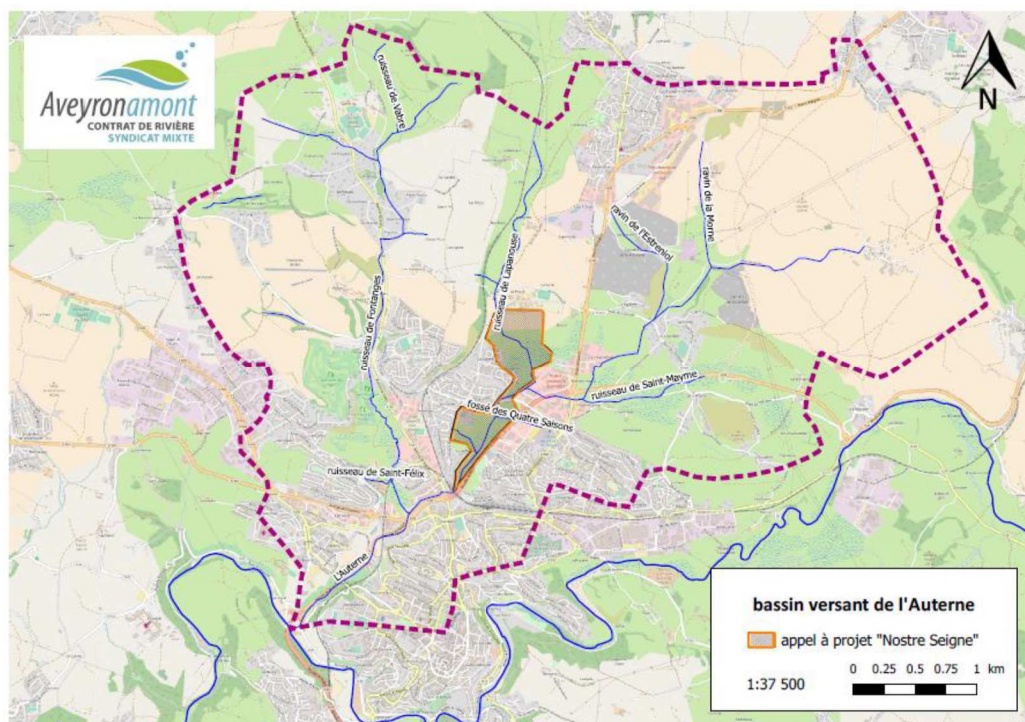
✓ **APPZEC-6, Itinéraire récréatif et panneaux explicatifs**

Ce qu'il est prévu de réaliser : il sera aménagé un itinéraire récréatif sous la forme de cheminements sablés ou engazonnés et de cheminements sur platelage dans les zones les plus humides. Ce dispositif sera renforcé par de petits aménagements spécifiques permettant l'accès à certains points remarquables. Ces derniers seront valorisés par la mise en place d'une signalétique d'interprétation. Les panneaux feront état de la biodiversité du site, du rôle des zones humides dans la prévention des inondations, de sa richesse archéologique (présence de thermes gallo-romains d'intérêt remarquable

DOCUMENT DE TRAVAIL

et de nécropoles). Le coût de la reconstitution des thermes gallo-romains enfouis n'est pas financièrement intégré dans l'appel à projet car il est envisagé de le faire assumer par une action de mécénat. L'accès piétonnier permettra également aux professeurs des établissements scolaires de la ville et des communes avoisinantes d'approfondir, par des randonnées pédagogiques sur site, leur enseignement sur les écosystèmes aquatiques

Localisation



Masse d'eau

FRFR201_4 L'Auzou
FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre
FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane
FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou
FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viour
FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron
FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame
FRFR199_2 Le Merdons

Estimation des coûts et financements (2018-2022)

Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel							
				AEAG – Région Occitanie		Mairie Onet Le Château		Rodez Agglomération		SMBV2A	
					80%						
2017	APPZEC-1	Onet Le Château	348 000 €	x	278 400 €	x	69 600 €				
	APPZEC-2	Onet Le Château	19 000 €	x	15 200 €	x	3 800 €				

	APPZEC-3	SMBV2A	10 000 € ; PPG-2	x	8 000 €				x	2 000 €		
	APPZEC-4	SMBV2A	15 000 € ; PPG-2	x	12 000 €				x	3 000 €		
2018	APPZEC-3	SMBV2A	5 000 € ; PPG-2	x	4 000 €				x	1 000 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €						x	500 €
	APPZEC-5	Onet Le Château	31 500 €	?	25 200 €	x	6 300 €					
	APPZEC-6	Onet Le Château – SMBV2A	98 500 € ; PPG-2	x	78 800 €	x	9 850 €		x	9 850 €		
	APPZEC-2	SMBV2A	5 000 € ; PPG-2	x	4 000 €				x	1 000 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €						x	500 €
2019	APPZEC-5	Onet Le Château	31 500 €	?	25 200 €	x	6 300 €					
	APPZEC-6	Onet Le Château – SMBV2A	98 500 €	x	78 800 €	x	9 850 €		x	9 850 €		
	APPZEC-3	SMBV2A	37 000 € ; PPG-2	x	29 600 €				x	7 400 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €						x	500 €
2020					- €							
	APPZEC-3	SMBV2A	37 000 € ; PPG-2	x	29 600 €				x	7 400 €		
	APPZEC-4	La Roque	2 500 €	x	2 000 €						x	500 €
2021												
2022												
TOTAL				x	596 800 €	x	105 700 €		x	41 500 €	x	2 000 €
Commentaires		Cette fiche action correspond à l'appel à projet de l'AEAG « préservons les zones d'expansion de crues »										
Indicateur de suivi		Bilan de l'appel à projet, rapport d'activités du technicien rivière MVA										
Partenaires		AEAG, Conseil Départemental (service ENS), DDT (service inondation), Onet le Château, SMBV2A										

Suite à donner
pour finaliser la
fiche action

- Onet le Château : quels financements pour les jardins familiaux ?

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTION PAPli	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Aménager le bassin versant dans un objectif de réduire le risque inondation	
	<u>Action</u> : Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> : D48, D50, D51	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> : GOUV01, GOUV02, GOUV03	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Études : SMBV2A, DDT Animation : SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Priorité	 action nécessaire pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau - Gestion des milieux aquatiques dans un objectif de prévention des inondations	
Contexte	À sa source, l'Aveyron s'écoule dans une large vallée entre le causse de Séverac et les contreforts du Lézou. À l'aval de Rodez, l'Aveyron est encaissé dans une profonde vallée. Des zones élargies où les terrasses alluviales sont utilisées en prairie alternent avec des zones où les versants sont abrupts et boisés. La vulnérabilité aux inondations est particulièrement forte autour des deux principaux pôles urbains (Rodez et Villefranche) et de plusieurs villages de la vallée. Trois PPRI, plan de prévention des risques d'inondations, se succèdent sur l'axe Aveyron depuis la confluence entre l'Aveyron et la Serre (commune de Laissac) jusqu'à la confluence avec le Vaur (commune de Laguëpie). Ils concernent aussi certains affluents très réactifs, présentant un enjeu inondation : le Lugagnac pour la ville de Bertholène, Le Notre Dame et l'Algouse pour la ville de Villefranche de Rouergue. À titre indicatif, les 3 communes les plus exposées au risque d'inondation ont une population totale de 26 000 habitants.	
Description technique	✓ <u>PAPli-1, Améliorer la connaissance sur l'aléa inondation : les ZEC d'intérêt du bassin versant</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : l'objectif est d'améliorer la connaissance sur les champs d'expansion de crues, afin de cibler sur le bassin versant Aveyron amont, des ZEC à fort intérêt hydraulique. Ceci permettra de proposer des mesures de sauvegarde, de gestion adaptée, de restauration et d'optimisation des capacités des ZEC, via des aménagements sommaires. Les principales ZEC ont déjà été identifiées par le contrat de rivière dans le bassin versant Aveyron amont : sur la rivière Aveyron, le Merdans à Severac le Château, le Lugagnac en amont de Bertholène, l'Auterne dans la zone urbaine de Rodez Agglomération, Le Notre Dame en amont de Villefranche de Rouergue. Cette études et expertises (2018) permettront une analyse détaillée des champs naturels d'expansion de crues, identifieront les ZEC à fort intérêt, et testeront (via une modélisation 2D) les aménagements visant à augmenter l'intérêt hydraulique de ces mêmes zones à fort intérêt. ✓ <u>PAPli-2, Améliorer la connaissance sur les enjeux inondation : identifier les habitations et activités économiques vulnérables</u> <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : au niveau départemental, un travail piloté par la DDT, sera réalisé en 2017 pour quantifier et identifier les habitations et activités économiques situées en zone vulnérable aux inondations. Cette étude identifiera au sein des zones inondables définies par la CIZI, ou dans les PPRI lorsqu'ils existent, la population et les bâtiments d'habitation, les infrastructures type	

établissement public, STEP, station de pompage d'eau potable, les campings et leur capacité d'accueil, les bâtiments agricoles et le cheptel concerné, les axes de communication au regard du trafic journalier, ...

✓ **PAPli-3, Étudier l'incidence de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur le risque inondation**

Ce qu'il est prévu de réaliser : une attention particulière sera portée à étudier l'incidence de l'aménagement du territoire et du changement climatique sur le risque inondation

✓ **PAPli-4, Engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation type PAPI d'intention**

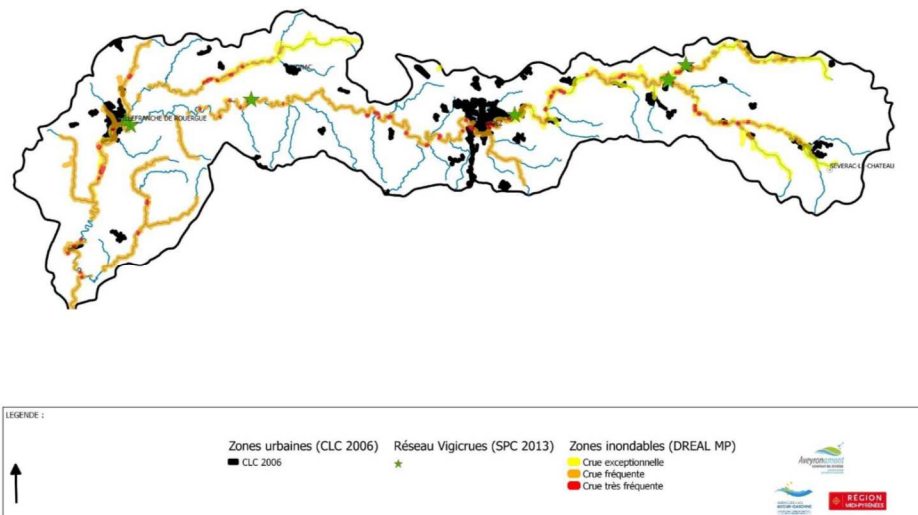
Ce qu'il est prévu de réaliser : au cours des années 2020-2021, une réflexion sera lancée sur la mise en œuvre d'un programme spécifique inondation type PAPI d'intention. Ce travail permettra de réaliser l'état des lieux du territoire en engageant les études citées précédemment, de compiler et synthétiser les autres données du territoire notamment sociologique et économique, d'identifier les actions à mener, de lister les projets éligibles dans le cadre d'un PAPI, de monter des plans de financement prévisionnel, de recueillir des lettres d'intention des différents Maîtres d'Ouvrages, de sensibiliser les différents acteurs et partenaires au travers d'une large concertation sur l'ensemble du bassin.

Les actions pourraient se répartir autour de 7 axes :

- Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, afin que les populations locales n'ignorent pas l'existence de risque essentiellement grâce à des initiatives d'information et de communication.
- Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations, pour prévenir autant que possible les inondations.
- Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise, pour être le plus efficace possible en cas d'inondation.
- Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, notamment pour éviter que les décisions d'aménagement ne favorisent l'exposition des biens et des personnes au risque inondation.
- Axe 5 : La réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, pour réduire au maximum l'impact et les conséquences des inondations.
- Axe 6 : Le ralentissement des écoulements, pour retenir autant que possible l'eau à l'amont et ralentir sa vitesse en cas de crue.

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique, pour s'assurer de leur efficacité.

Localisation



Masse d'eau	FRFR201_4 L'Auterne FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viaur FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR199_2 Le Merdans													
	Estimation des coûts et financements (2018-2022)													
	Année	Action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif	Plan de financement prévisionnel									
					AEAG		Région Occitanie		DDT		SMBV2A		Conseil Départemental	
2019	PAPi-1	SMBV2A	40 000 €	x	28 000 €	x				x	8 000 €	x		
	PAPi-2	DDT						x						
2020	PAPi-3	?	?											
2021														
				Avenant contrat de rivière 2020-2021 : actualisation du programme « PAPI »										
2022														
2023														
TOTAL														
Commentaires														
Indicateur de suivi		Dépôt du dossier de PAPI d'intention, rapport d'études												
Partenaires		AEAG, Région, DDT (service inondation), DREAL, SMBV2A												

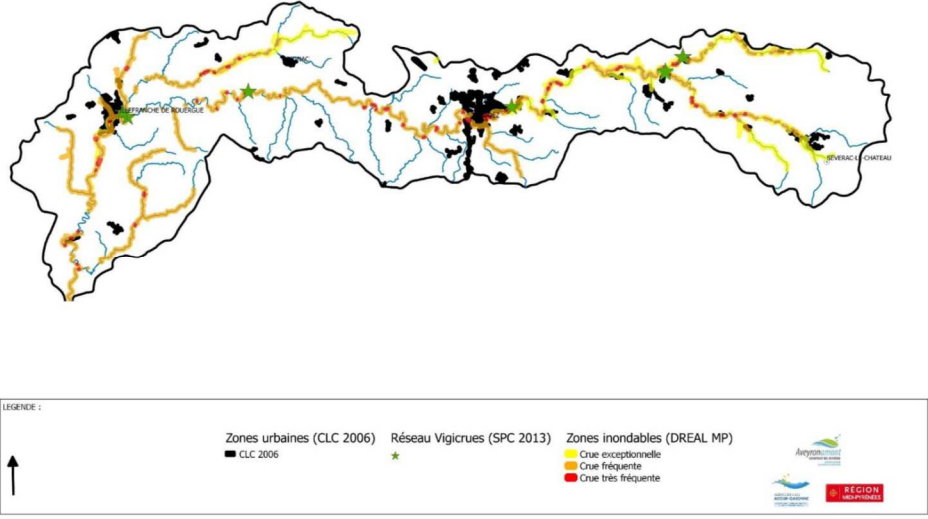
Suite à donner pour finaliser la fiche action	- SMBV2A inondation : moyens humains à mobiliser en 2019 0,5ETP? - DDT 12 : merci de compléter l'action PAPli-2 et d'apporter des compléments techniques sur l'émergence du PAPI d'intention - AEAG : merci de confirmer les financements mobilisables - AEAG, DDT, SMBV2A : l'action PAPli-3 est-elle nécessaire ? avez-vous des exemples de réalisation ?
--	--

NON VALIDE

SENSIBILISER AUX RISQUES D'INONDATIONS

DOCUMENT DE TRAVAIL

ACTION INON	<u>Enjeux</u> : Prévention des inondations	
	<u>Objectif</u> : Être associé aux démarches de gestion et de prévention des inondations	
	<u>Action</u> : Accompagner l'élaboration des documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations	
	<u>Orientation(s) SDAGE</u> :	
	<u>Mesure(s) PDM UHR</u> :	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Animation : SMBV2A Maître d'ouvrage : DDT, Collectivités, SMBV2A
Année(s) de réalisation		2019 à 2023
Actions pré requises		
Actions liées		
Priorité	MOYENNE : participe à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau fixés - Prévention des inondations	
Contexte	Dans le bassin versant, 3 PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) coexistent, dont 1 approuvé, 1 prescrit et 1 en cours de réflexion. Au total, tout l'axe Aveyron et les quelques affluents en zones urbanisées, depuis la commune de Séverac l'Eglise, seront couverts à moyen terme par un PPRI. Toutes les communes identifiées, à l'exception d'une non renseignée, possèdent un DICRIM et un PCS. Suite aux élections municipales et aux changements de personnels, ces documents doivent être actualisés. On note que l'information vis-à-vis des risques inondations à la population est parfois peu opérationnelle. Dans le bassin versant Aveyron amont résident 100 000 habitants (soit 40% de la population du département), les principaux établissements industriels du département y sont implantés... et 52 communes du bassin versant, soit 55%, ont été concernées par <i>a minima</i> un classement en catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » sur la période 1982 à 2013.	
Description technique	✓ INON-1, Accompagner l'élaboration des PPRI <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : suivre l'élaboration des PPRI Haute Vallée et Moyenne vallée de l'Aveyron, être associé à tous les projets de PPRI émergeant sur le bassin versant Aveyron Amont, engager une mise en cohérence des PPRI sur le périmètre Aveyron amont. ✓ INON-2, Accompagner l'élaboration des PCS <u>Ce qui a déjà été réalisé</u> : les communes du bassin versant ont toutes réalisé en 2012 leur PCS. <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : accompagner l'actualisation des PCS dans les zones à fort enjeu (hébergement saisonnier en bord de cours d'eau et zones où la mise en sécurité rapide des personnes est difficile). Un affichage spécifique des risques et de la conduite à tenir en cas de montée des eaux pourrait être systématiquement entrepris dans les zones à enjeux. ✓ INON-3, Matérialisation des repères de crues <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer. Une mauvaise connaissance du phénomène inondation conduit souvent soit à minimiser le risque en oubliant les événements passés, soit à mystifier une crue ancienne, qui a laissé des souvenirs terribles, car aucune donnée, source ou référence n'ont permis de la relativiser. Les repères de crues peuvent matérialiser les hautes eaux de l'Aveyron, mais aussi d'affluents susceptibles de débordements en milieu habité ou fréquenté. Aussi il	

	est proposé aux communes concernées, de cartographier et de poser des repères de crues avec un graphisme uniforme à l'échelle du bassin versant Aveyron amont. Les phases de cette opération sont : - Recensement des informations sur les crues passées - Détermination des sites intéressants de pose des repères de crues en coordination avec un COPIIL - Signature de conventions bi ou tripartites (propriétaires et/ou communes) - Nivellement et géo référencement des sites - Fabrication des repères de crues - Pose des repères de crues - Edition de fiches d'identification de chaque repère de crue posé - Diffusion des informations, communication ✓ INON-4, Communication sensibilisation sur le risque d'inondation <u>Ce qu'il est prévu de réaliser</u> : développer des outils de communication à destination des élus et du grand public sur la thématique de l'aléa et du risque d'inondation : - Organiser des échanges d'expérience entre les communes et EPCI-FP du bassin versant après une inondation marquante. Ce partage permettra un échange sur la gestion de crise et recenserait les problèmes afin de réaliser des fiches de retour d'expérience diffusées à l'échelle du bassin versant. - Expliquer le risque inondation (mécanisme, aléa et enjeux), les aménagements réalisés (actions engagées et leurs limites) et la gestion de crises (associée à différents niveaux de hauteurs d'eau). Dans un objectif de toucher un large public, les nouveaux outils de communication généralistes seront diffusés via internet et les réseaux sociaux, et des outils de communication adaptés aux spécificités locales seront diffusés via les communes. - Communiquer sur les outils d'alerte portés par les services de l'état et à destination des maires : APIC, Vigicrue Flash, ...		
Localisation	 La carte illustre le bassin versant de l'Aveyron amont, délimité par une ligne noire. Les zones urbaines sont indiquées par des points noirs. Le réseau Vigicrues est représenté par des étoiles vertes. Les zones inondables sont colorées en jaune (exceptionnelles), orange (fréquentes) et rouge (très fréquentes). Une légende en bas à gauche explique ces symboles. Des logos de partenaires (Aveyron amont, Région Occitanie) sont en bas à droite.		
Masse d'eau	FRFR199 L'Aveyron de sa source au confluent de la Serre FRFR200 L'Aveyron du confluent de la Serre au confluent de la Briane FRFR201 L'Aveyron du confluent de la Briane au confluent de l'Alzou FRFR202 L'Aveyron du confluent de l'Alzou au confluent du Viour FRFR364 La Serre de sa source au confluent de l'Aveyron FRFR202_2 Ruisseau de Notre Dame FRFR201_4 L'Auterne FRFR199_2 Le Merdans		
Estimation des coûts et financements (2018-2022)			
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="359 1955 595 2022">Maitre d'ouvrage</td> <td data-bbox="595 1955 1481 2022">Plan de financement prévisionnel</td> </tr> </table>	Maitre d'ouvrage	Plan de financement prévisionnel
Maitre d'ouvrage	Plan de financement prévisionnel		

Année	Action		Coût estimatif	AEAG		Région Occitanie		DDT		SMBV2A			
2019	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-1	x	Voir ANIM-1					x	Voir ANIM-1		
	INON-3	SMBV2A											
	INON-4	SMBV2A	ANIM-1										
2020	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-4	SMBV2A	ANIM-3										
2021	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
2022	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
2023	INON-1	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
	INON-2	SMV2A	Voir ANIM-3	x	Voir ANIM-3					x	Voir ANIM-3		
TOTAL													
Commentaires		L'animation est réalisée par le SMBV2A. Le financement de ces actions est inscrit dans le poste d'animateur du contrat de rivière et/ou du programme d'actions pour la prévention des inondations. INON-3 : En fonction du résultat attendu, le coût d'un repère de crue est estimé entre 300 et 800 € soit un cout estimatif de €. INON-4 : avant la mise en place du PAPI, cette action sera assurée à travers l'animation du volet inondation.											
Indicateur de suivi		Nombre de PPRI validés et/ou actualisés, Nombre de PCS validés et/ou actualisés, Nombre de repères de crues installés, outils de communication, nombre de personnes touchées par la campagne de communication											
Partenaires		AEAG, Région, DDT (service inondation), SMBV2A, Conseil Départemental, Collectivités											

NON VALIDE

DOCUMENT DE TRAVAIL